

RETROUVEZ-NOUS
AU FORUM DES
ASSOCIATIONS DE
LAGNIEU LE
VENDREDI 04
SEPTEMBRE

INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2026-2027

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION JEUDI 10 SEPT 19h00

Bonjour à toutes et tous, adhérents ou futurs adhérents de la Gym Lagnieu.
Toutes les informations pour compléter votre dossier d'inscription sont dans ce document.

Planning des cours :

Début des cours : LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Fin des cours : JEUDI 17 JUIN 2027

PORTES-OUVERTES
du lundi 07 au jeudi 17
septembre 2026

Tarif pour la saison
2026- 2027.

Habitants Lagnieu 145€
Hors commune 155€

Règlement par virement,
espèces ou chèque,
possibilité de faire 1, 2
ou 3 chèques à l'ordre de
« ASCL GV Lagnieu »

Retour de votre dossier :

- Lors du forum des associations
- A un membre du bureau avant les cours.
- A la mairie de Lagnieu : ASCL GV LAGNIEU Mairie de Lagnieu 16 rue Pasteur 01150 LAGNIEU
- Dans la boîte aux lettres du gymnase

JOUR	HEURE	COURS	ANIMATRICE
Lundi	14H00	FITNESS	Aurélie
	15H05	EQUILIBRE MAINTIEN DE FORME	Aurélie
	18h05	STEP	Bérénice
	19h10	RENFO-CARDIO	Bérénice
Mardi	09h00	REVEIL MUSCULAIRE	Laëtitia
	10h10	GYM DYNAMIQUE	Laëtitia
	14h00	STRETCHING	Céline
Mercredi	08h45	YOGA	Aurélie
	19h10	RENFO-CARDIO	Sophie
Jeudi	09h00	PILATES POSTURAL	Aurélie
	10h05	PARCOURS OXYGENE	Aurélie
	14h00	GYM DOUCE	Céline

Cours durant la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint, de février et de printemps.

IMPERATIF : avoir des baskets réservées au sport en salle (semelles propres), serviette et bouteille d'eau.

Une fois par mois une activité randonnée sera proposée.

Depuis le 1er septembre 2022, tous les licenciés doivent remplir le questionnaire de santé ci-joint et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, **de moins de 6 mois**. Nous accordons à l'adhérent un délai d'un mois à la date d'inscription pour fournir son certificat.

Merci de nous retourner le dossier complet (Fiche de renseignements complétée avec précision, questionnaire de santé signé ou certificat médical, votre règlement). Votre inscription ne sera effective qu'à réception et validation de la totalité de ces documents.

Volet à conserver par le licencié

Association Sportive et Culturelle de LAGNIEU Section Gym Volontaire

- Extrait du REGLEMENT INTERIEUR -

Conformément à l'article 5 des statuts de l'ASCL, la section GV de Lagnieu possède son règlement intérieur validé lors de l'assemblée générale du 12/09/2019. Un extrait est remis avec le bulletin d'adhésion. La version complète sera transmise à chaque adhérent qui en fera la demande.

La section Gymnastique Volontaire de l'ASCL a pour but la pratique de l'éducation physique et de la gymnastique volontaire de loisir et de bien-être permettant d'améliorer sa condition physique à toutes périodes de la vie.

La section GV, affiliée à la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV) est constituée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

La section GV s'autorise à ne plus prendre d'inscriptions au-delà d'un certain nombre de places définies en début d'année par le bureau ou à limiter l'accès à certains cours pour les derniers inscrits qui seront prévenus avant de valider leur inscription.

L'âge minimum est de 16 ans révolus pour la pratique de la Gym Volontaire.

La cotisation est due pour l'année entière même en cas de départ. Aucun remboursement ne sera effectué même en cas de problème de santé.

La section GV se réserve à tout moment, le droit d'ajouter, modifier ou supprimer des heures de cours sans devoir rembourser tout ou partie de la cotisation à ses membres.

Seuls les membres de la section GV peuvent participer aux cours de gymnastique. Un délai d'un mois est accordé pour la fourniture du certificat médical.

Pour participer aux cours chaque membre doit être présent au début du cours et :

- Avoir une tenue de sport adaptée (short, tee-shirt, jogging, chaussures de sport propres adaptées et réservées aux séances en salle) et une serviette. Une bouteille d'eau est fortement conseillée.
- Avoir sur lui sa licence FFEPGV (ou sa carte d'adhérent).

Pour des raisons de sécurité, il est fortement déconseillé de porter des bijoux.

Durant les cours les participants restent responsables des actes qu'ils font en dehors des indications des animateurs.

Les adhérents sont tenus de remettre en place de façon correcte les matériels mis à leur disposition.

La section GV se réserve la possibilité de proposer deux cours d'essai gratuits sous la responsabilité de la Fédération et chaque nouveau postulant est tenu de se présenter à l'animateur au début du cours.

La section GV est assurée pour ses activités gymniques et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant les séances de gymnastique quant aux objets personnels déposés dans les locaux mis à disposition.

Le bureau de la GV.

Fiche à compléter par l'adhérent(e)

Date d'inscription :

Nom marital :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

☐

Féminin

☐

Masculin

Adresse mail :

N° Portable

Adresse postale :

☐

Certificat Médical

ou

☐

Attestation de réponses négatives au questionnaire de santé

☐

J'ai besoin d'une attestation pour mon comité d'entreprise.

☐

Je pense participer à l'activité randonnée

J'autorise l'association à réaliser des prises de vues photos ou vidéos lors des cours ou manifestations. Les images pourront être utilisées directement par l'association sous toutes formes et tout support à des fins de communication

☐

OUI

☐

NON

Règlement(s) : Chèque N°1 : € Chèque N°2 : € Chèque N°3 : €
Virement (en une fois) IBAN FR76 1780 6002 0005 1130 8600 019 SWIFT AGRIFRPP878
Notez le nom de l'adhérent au dos du chèque ainsi que sur la référence du virement s'il est différent de celui du compte.

RGPD

☐

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance que l'association et la FFSV collectent et utilisent ces données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle d'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non nominatives. Chaque adhérent a un droit d'accès de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un courriel à l'association ou un courrier à l'adresse de l'association.

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur dont un extrait m'est remis ce jour et je m'engage à le respecter.

Pour nous contacter :
gvlagnieu@outlook.fr
Marie-Pierre 06 23 47 01 96
Yves 06 23 78 94 45

Facebook



Site Internet :
gymSPORTlagnieu01.fr

Signature : Précédée de la mention « Lu et approuvé »

A Lagnieu le,/...../.....

Questionnaire de santé pour le sportif majeur

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites une activité physique?	☐	☐
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liées à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci-dessous et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Volet à remettre à l'association

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA FFSV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison: 2026/2027,

ClubASCL GV LAGNIEU

A, le / / ...

Signature